

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 29 (Rect)

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 38 :

« 6° Le second alinéa de l'article 14 est supprimé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.